

QUEL EST LE RYTHME DE TRAVAIL ?

Les commissions se réunissent une fois par mois et travaillent sur des projets choisis par les jeunes élus (promotion des transports en commun, collecte de jouets, action de communication autour de la lutte contre le racisme et la pollution, équipement cycliste dans un parc de la ville, édition d'un journal à destination des écoles ...).

Les jeunes élus se réunissent deux fois par an en séance plénière pour faire le point sur les projets en cours et exposer leurs travaux au Maire.

En dehors du travail en commissions, les jeunes élus se réunissent deux fois par trimestre pour travailler sur des sujets plus larges (formation, préparation d'évènements ponctuels...). Ils participent également, par délégations, aux cérémonies officielles de la Ville.

CONTACTS :

Service Citoyenneté et Démocratie
Participative
Hôtel de Ville
BP 21025 57036 Metz Cedex 1
Téléphone : 03 87 55 51 08
Courriel : scdp@mairie-metz.fr
Et sur le site de la Ville : www.metz.fr



CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DU DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

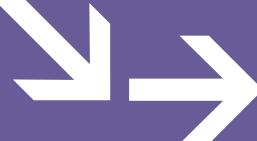
LA CITOYENNETÉ À HAUTEUR D'ENFANTS!

Communication Ville de Metz



METZ VILLE CITOYENNE





LA CITOYENNETÉ À HAUTEUR D'ENFANTS!



QU'EST-CE QUE LE CME ?

La volonté de la municipalité est de permettre :

- l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté,
- aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débat contradictoire, élections) mais aussi par la gestion autonome de projets.

POURQUOI UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?



C'est une instance qui relève à la fois d'un concept pédagogique et politique.

- Il reconnaît à l'enfant sa capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire [Convention internationale des Droits de l'Enfant - Article 12-1 : «Les États garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité»].
- Il contribue à former le citoyen aujourd'hui pour demain.
- Il met en œuvre des moyens permettant de prendre en compte la parole de l'enfant et de l'accompagner vers un résultat concret d'action pour tous les habitants d'un territoire.



TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Être à l'écoute des idées et des propositions des jeunes et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle de l'école que des différents quartiers de la ville,
- Transmettre directement par l'intermédiaire d'un rapporteur désigné les observations des jeunes Messins au Conseil Municipal, aux institutions scolaires, aux représentants des comités de quartier.

COMMENT ÇA MARCHE ?

→ Une élection tous les deux ans

Ses membres sont élus pour un mandat de 2 ans, parmi les élèves des classes de CM1 des écoles publiques et privées volontaires (24 écoles pour l'élection d'octobre 2010).



→ Des commissions thématiques, selon les intérêts de chacun

Les jeunes élus se répartissent dans 4 commissions, animées par des élus municipaux référents et des agents du service Citoyenneté, Démocratie participative :

- Citoyenneté et Solidarité,
- Culture et Communication,
- Environnement et Cadre de vie,
- Sports et Loisirs.

